

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Apponts payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (anciennement Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

L'ASSIETTE AU BEURRE

Le métier de journaliste n'est pas toujours très drôle; s'il procure parfois de rares et douces satisfactions, on y trouve le plus souvent de cruelles épines à vous en dégoûter pour le restant de vos jours, c'est pourquoi sont si nombreux ceux qui l'abandonnent dès que l'occasion se présente; bien rares sont ceux qui lui demeurent fidèles jusqu'à la fin de leur vie, car c'est le seul métier qui ne comporte pas de retraite pour les vieux jours.

C'est qu'il n'est pas donné au publiciste d'écrire tous les jours des choses aimables qui vont droit au cœur, il s'y mêle aussi des questions qu'il faut n'aborder qu'avec une extrême prudence tant on risque à son insu de froisser du monde et même des amis auxquels on est loin de songer quand on traite un sujet épineux.

Depuis le début de la guerre, la tâche du publiciste est particulièrement délicate et il vaudrait mieux pour lui déposer la plume jusqu'à la fin des hostilités plutôt que de continuer ce métier de chien.

Nous sommes bien certain, pour notre compte, d'avoir augmenté le nombre de nos ennemis bien que la guerre ait fait taire peut-être quelques inimitiés superficielles, mais les autres demeurent.

Nos confrères sont logés à la même enseigne que nous, surtout

quand on a pris à tâche de défendre l'intérêt général contre l'intérêt particulier ou qu'on a essayé de faire entendre un son de cloche déplaisant.

Aujourd'hui, en abordant un sujet dont tout le monde a parlé tout bas mais que personne n'ose dire tout haut, nous n'entendons faire aucune personnalité, ne viser personne, qu'on ne mette donc pas de nom là où nous n'en mettons pas nous-même car il n'y en a pas.

Depuis le début des hostilités, la France, pour se mettre à la hauteur de son puissant ennemi et pouvoir le vaincre, a dû dépenser des centaines de millions qui se chiffrent aujourd'hui par des milliards. Ceux-ci il faudra les payer un jour, de même qu'il faudra indemniser les malheureuses victimes des barbares, toutes sans exception, celles de Belgique comme celles de France, l'Angleterre, elle, n'a besoin du concours de personne, ses ressources sont immenses.

Il semblerait que chacun ait à cœur de s'imposer un sacrifice et d'abandonner une partie de ses émoluments.

Hélas! combien sont-ils, ceux qui ont eu ce geste patriotique sur des centaines de milliers de fonctionnaires ou d'autres prébendés qui émargent au budget national?

Ém. LACROIX.

virer les intérêts boches qui se cachent sous ces firmes belges.

En attendant, nous, nous faisons bien volontiers l'écho des doléances des créanciers des maisons boches, qui ne peuvent pas toucher un centime, les séquestres n'ayant, paraît-il, pas le droit de les désintéresser, alors même qu'ils auraient des fonds entre les mains et se refusent absolument à le faire.

Dans ces conditions, que signifient ces séquestres qui ne peuvent même pas payer les dettes des boches?

Il y a là une anomalie qu'il suffira de dénoncer pour qu'on y mette fin. Il n'est pas admissible que les nôtres aient à souffrir d'un état de guerre que notre pays a dû subir et qu'on oblige les créanciers des ennemis à attendre de longs mois ce qui leur est dû.

Naissance

Nous enregistrons avec plaisir la naissance d'une fillette chez Mme et M. Valensi-Mossé, sous-officier d'artillerie, le brillant architecte de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Nos sincères félicitations à M. et Mme Valensi-Mossé ainsi qu'aux grands-parents M. et Mme Raymond Valensi et M. et Mme Albert Mossé.

Le Palmarium

Le service du génie ne pourrait-il pas trouver un autre local que le Palmarium pour y loger la compagnie de zouaves qui l'occupe?

Non seulement nos troupiers ne s'y trouvent pas bien, mais la salle pourrait servir pour quelques représentations patriotiques au bénéfice d'œuvres diverses. S'il n'y avait pas de locaux disponibles, nous serions les premiers à nous incliner et nos zouaves aussi. Mais il ne manque pas en ville, on peut en trouver tant qu'on en désire.

Aux Services Economiques Indigènes

Nous avons pu constater, la semaine dernière, dans les locaux de la Direction des Services Economiques Indigènes, la fiévreuse activité qui régnait dans tous les services et tous les ateliers où chacun rivalise de zèle et d'entrain.

Nous avons vu aussi plusieurs milliers de cachabias imperméabilisés qui rendront bien service à nos braves tirailleurs, de même que tous les gilets, tricots, cache-nez, etc., etc., qu'on expédie chaque semaine.

Mais pour tout cela, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, et il n'en vient guère. Aussi, encore une fois, nous faisons appel à nos amis et leur demandons de mettre la main à la poche et d'envoyer leur obole à Mme la Directrice de l'Ouvroir des Services Economiques Indigènes, à Tunis.

La Compagnie de Gafsa

Suivant des renseignements qui nous ont été envoyés de Metlaoui, nous avons annoncé que la Compagnie de Gafsa se disposait à augmenter le nombre de ses ouvriers pour une production plus active.

Ainsi présentée, la nouvelle n'est pas tout-à-fait exacte: la Compagnie, qui a un personnel de 1.900 ouvriers qu'elle occupe trois ou quatre jours par semaine depuis août, le fera travailler tous les jours au moins pendant un certain temps, mais elle n'a pas l'intention d'en augmenter le nombre.

Il y a eu une confusion dans l'esprit de notre correspondant de Metlaoui qui pourtant est assez bien placé pour savoir ce qui se passe à la grande société.

Pour la reprise des affaires

Nous enregistrons avec plaisir les bonnes dispositions de toutes les grandes banques qui ont écouté la voix du Ministre des Finances et décidé de renoncer au moratorium à partir du 1^{er} janvier en ce qui concerne les dépôts de fonds.

Il ne nous reste plus qu'un souhait à formuler, celui de voir rouvrir un peu plus leurs guichets d'escompte avec toutes les précautions et garanties désirables, elles s'attireront ainsi la reconnaissance générale du pays.

Citons les banques qui ont renoncé au moratorium :

Le Comptoir National d'Escompte, — le Crédit Foncier d'Algérie-Tunisie, — la Société Générale, — la Banque de Tunisie, etc., etc.

Au Service de Santé

Nous adressons nos sincères félicitations à notre excellent confrère et ami Paul Lambert, qui vient d'être promu lieutenant d'administration du Service de Santé.

Les petits Lupin

L'histoire des petits Lupin de notre excellent confrère de la Dépêche fait le sujet de toutes les conversations.

Malheureusement, les suppositions s'égarant sur l'un et sur l'autre, et plusieurs familles ont déjà eu à souffrir de la malignité publique.

Il serait à souhaiter que les noms fussent dévoilés pour mettre un terme à de criantes injustices.

L'ALLEMAGNE AFFAMÉE

Ils en sont réduits aujourd'hui à utiliser les rebuts ramassés dans les boîtes à ordures

D'un bout de l'Allemagne à l'autre, on commence à s'inquiéter de la longueur de cette guerre qui devait durer deux ou trois mois au plus.

Les listes des morts, blessés ou disparus jettent l'effroi parmi les sujets du kaiser, qui envisage l'avenir sous le jour le plus sombre.

Mais ce qui met le comble à la frayeur, c'est la perspective de la famine et les moyens publiquement préconisés pour tâcher de l'enrayer jusqu'à celui d'utiliser les aliments jetés au rebut.

Nous n'inventons rien, voici ce que publiait le *Markischer Sprecher* dans un récent numéro :

« Pour épargner le blé et les pommes de terre destinés à l'alimentation populaire, l'ingénieur en chef R. Proelss, de Dresde, propose d'employer, au lieu des denrées habituelles, les déchets culinaires (et aussi les déchets utilisables des usines) qui, actuellement, vont en majeure partie à la fosse aux cendres et sont perdus au point de vue économique. Les déchets culinaires seraient ramassés et livrés au consommateur (propriétaire ou éleveur), moyennant une légère redevance par kilogramme ou par hectolitre.

Le produit de cette vente serait

remis aux administrations centrales de l'Intendance et de la Croix-Rouge. Les prix seraient fixés par les autorités et les milieux intéressés des villes ou localités. Cette organisation est conçue de telle sorte que les autorités de l'Etat, des villes ou des localités doivent travailler d'accord avec les sociétés concernées.

Comme dépositaires de tous les déchets ramassés, il y aurait les sociétés économiques qui feraient la répartition et remettraient l'argent aux autorités chargées de l'envoyer. L'application de cette idée serait saluée avec une joie particulière par la Croix-Rouge, car on pourrait, de cette manière, se procurer une quantité importante de denrées et une somme considérable destinée à couvrir les frais de la guerre et des soins à donner aux blessés.

Comme nous l'avons lu, il y a quelque temps, dans les *Essener Blätter*, cette idée a été déjà réalisée à Essen. Les déchets culinaires sont enlevés de la même manière (autant que nous nous en souvenons) que les balayures ordinaires.

Il serait intéressant de savoir les résultats de cette organisation, et si les propriétaires des localités environnantes ont mis à profit l'aide qui leur a été destinée.

J.-S.-P.

Billet de la Semaine

De la discussion jaillit la lumière...

Nous savons gré au Gouvernement d'avoir tenu à renseigner le public sur les mesures prises en vue d'assurer le ravitaillement de la Tunisie en céréales, pétrole, sucre, pommes de terre et autres denrées, qui ont bridé la spéculation et permis de traverser la période qui vient de s'écouler depuis le grand choc du mois d'août sans que nous ayons encore eu trop à ressentir les effets de la guerre.

Il s'agissait non pas d'une petite et simple opération roulant sur quelques centaines de mille francs, mais d'un ravitaillement complet assez difficile, portant sur plusieurs millions dont quelques-uns à immobiliser pour de longs mois qui semblent bien avoir été parfaitement utilisés par les services compétents.

On conçoit qu'après une année agricole aussi désastreuse, par suite d'une sécheresse persistante, sans précédent en Tunisie depuis le protectorat, le Gouvernement dut faire appel au concours financier de la Banque de l'Algérie, seul établissement qui pouvait mettre à sa disposition les quinze millions nécessaires pour l'ensemble des diverses opérations de notre ravitaillement.

L'opération des pétroles est présentée sous un jour tout nouveau qui doit nous porter à beaucoup d'indulgence sur la qualité de la marchandise vendue actuellement jusqu'à épuisement du stock venu

de Frontignan et Balaruc et qui est probablement liquidé aujourd'hui; celle du sucre ne correspond plus à la note publiée dans la Tunisie Française, si nous ne nous trompons, qui était représentée comme ayant été traitée par la Société des Pétroles, ce qui permettait de croire que le Gouvernement s'était servi d'intermédiaires alors qu'il pouvait traiter directement et c'est bien ce qui a été fait.

Nous l'en félicitons et rendons hommage aux sages décisions de M. le Résident général, dont la gestion est hautement appréciée comme elle l'a toujours été dans les divers postes où il est passé, à Lyon comme à Arras, la malheureuse cité aujourd'hui en ruines où il est resté dix ans et a laissé d'unanimes et sincères regrets.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Le jour de l'an

s'est ressenti, à Tunis, de l'état de guerre et du manque de récoltes.

Néanmoins la circulation a été assez animée et certains magasins ont fait quelques bonnes recettes.

Les séquestres des maisons boches

Peu à peu, la liste dressée par le parquet s'enfle, s'allonge, et la nôtre aussi, mais nous attendons que les opérations judiciaires soient achevées pour publier la nôtre, s'il le faut.

Dans la dernière fournée, le public n'a pas été peu étonné de voir mettre sous séquestre la Société des Mines de Liège qui passait pour belge, comme plusieurs autres qui le sont de fait, mais dans lesquelles de gros capitaux allemands sont engagés. Pour celles-là aussi, le parquet devra rechercher leur composition et agir car il ne pourra moins faire que de décou-

Bruno Garibaldi

Quand, il y a moins de deux mois, nous eûmes la bonne fortune de rencontrer la brillante phalange d'officiers, sous-officiers et soldats garibaldiens, très crânes sous leur uniforme de fantassins de ligne, avec la cocarde aux couleurs italiennes épinglée à la capote, nous ne pûmes nous empêcher d'admirer ces hommes qui avaient fait le sacrifice de leur vie au service d'une patrie qui n'était pas la leur.

Depuis, ces braves ont été envoyés au feu dans cette terrible forêt de l'Argonne où Bruno Garibaldi et quelques-uns de la phalange ont trouvé une mort glorieuse qui ira au cœur de tous les Français.

Notre confrère Cossira, de l'Excelsior, qui combat lui aussi dans l'Argonne, raconte ainsi l'entrée en campagne de la légion garibaldienne :

« Debout au milieu de ses hommes, le colonel Peppino Garibaldi les excitait de la voix et du geste, refusant absolument de se défler. Ricciotti et Bruno en tête imitaient son exemple et, derrière eux, leurs compatriotes semblaient de véritables démons, s'agitant dans la fournaise des balles, malgré les mitrailleuses allemandes qui avaient fait des vides cruels dans leurs rangs.

Le lieutenant Trombetta avait été frappé à mort et le lieutenant Bruno Garibaldi lui-même était tombé, la poitrine traversée par une balle. Les légionnaires continuèrent leur charge endiablée; mais ils avaient dépassé le but assigné et ils durent se résigner à renoncer à la troisième tranchée,

qu'ils n'auraient pu conserver. Ils durent se replier pour conserver les deux retranchements conquis; jusqu'aux blessés eux-mêmes qui ne voulaient pas renoncer à la lutte. Comme je voyais un lieutenant revenir à la première ambulance, je l'entendis dire au médecin : « Un simple pansement et je retourne là-bas. »

L'officier qui prononçait ces paroles venait d'avoir trois doigts de la main droite enlevés par un éclat d'obus; un autre blessé, le coude fracassé par une dum-dum, l'horrible plaie crevée par les os, s'en revenait traînant son fusil et son sac qu'il n'avait pas voulu laisser dans la tranchée. Mais où la rage des Italiens fut à son comble, c'est quand ils constatèrent que le lieutenant Bruno Garibaldi n'était plus au milieu d'eux. L'héroïque soldat s'était traîné, sanglant, entre deux tranchées; ce que voyant, les Allemands l'avaient achevé avec leurs mitrailleuses. »

SUCRES AUTRICHIENS

Le Ministère de l'Intérieur est informé que des négociants de la Zone franche de la Haute-Savoie s'approvisionnent en Suisse de sucres autrichiens.

Il est rappelé aux intéressés qu'en ne tenant pas compte de l'interdiction prononcée par le décret du 27 septembre dernier, en ce qui concerne les relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, ils s'exposent à des poursuites de la part de l'Administration des Douanes. Voici, au surplus, le texte de l'article 1^{er} du décret dont il s'agit :

« A raison de l'état de guerre et dans l'intérêt de la défense nationale, tout commerce avec les sujets des empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie ou les personnes y résidant, se trou-

ve et demeure interdit. De même, il est défendu aux sujets desdits empires de se livrer, directement ou par personnes interposées, à tout commerce sur le territoire français ou de protectorat français.

Comme cette défense était dépourvue de sanction pénale, elle va être complétée ces jours-ci et elle prévoit des peines très dures de prison et d'amende.

Puisque nous sommes sur le sujet sucre, nous déclarons qu'il n'a jamais été dans notre intention d'accuser qui que ce soit d'avoir traité l'opération des sucres avec une maison austro-hongroise, mais que le sucre reçu d'Italie à Tunis ressemble étrangement au sucre autrichien, surtout celui en vrac dans des sacs.

L'Autriche a un fort stock à liquider qui ferait rentrer passablement d'argent chez elle, aussi il n'y aurait rien d'impossible qu'elle en ait vendu d'importantes quantités en Italie qui les réexporterait comme étant du sucre fabriqué chez elle.

Pour en avoir le cœur net, il suffirait de s'adresser à nos consuls à Gênes ou à Venise qui nous renseigneraient sur l'origine exacte de ce sucre douteux et de fort mauvaise qualité — nous parlons de celui en sacs.

Comme on l'a lu plus haut, l'Autriche a même tenté d'introduire son sucre chez nous en France, dans la Haute-Savoie, par la Suisse. Depuis, des gendarmes ont été placés dans les endroits non surveillés pour empêcher l'introduction. On conçoit alors si l'Autriche doit se servir de l'Italie pour arriver à écouler sa marchandise en Tunisie.

Contre la fraude alimentaire

Les parquets près les tribunaux ont reçu de M. le Garde des Sceaux la circulaire suivante :

« M. le Ministre de l'Agriculture, par une circulaire en date du 25 août, a signalé à l'attention des agents chargés du service de la répression des fraudes, la nécessité d'exercer une surveillance plus active que jamais sur la salubrité des boissons et denrées servant à l'alimentation, dont la falsification emprunte aux circonstances actuelles un caractère particulier de gravité.

« Mon collègue me fait connaître que les rapports qui lui sont parve-

nus constatent, sur différents points du territoire, une recrudescence des fraudes, particulièrement des tromperies sur les poids, le mouillage et l'écremage du lait.

« Il importe que les agissements des commerçants qui spéculent ainsi sur l'alimentation du public et cherchent à réaliser des profits honteux soient impitoyablement réprimés.

« Vous voudrez bien inviter vos substitués à requérir une répression sévère des infractions de cette nature qui leur seront signalées et à interjeter appel toutes les fois que les peines prononcées leur paraîtront constituer une sanction suffisante ».

Les épiciers, boulangers, bouchers et d'une façon générale tous les négociants s'occupant de la vente de denrées alimentaires sont donc avisés.

LOYERS ET BAUX

Dès le début de la guerre, un décret fort sage a accordé aux petits locataires (loyers de mille francs par an et au-dessous) la faculté de ne payer le terme courant que 90 jours plus tard; depuis lors, semblable mesure a été adoptée pour le terme ultérieur.

Peu de propriétaires ont songé à s'en plaindre : d'aucuns ont même fait l'abandon total d'un terme entier, générosité fort louable, mais qui n'est pas à la portée de tous les propriétaires, car, si paradoxal que cela puisse paraître, tous ne sont pas riches. Le moment viendra de reprendre ce thème et de le développer.

Nous voulons aujourd'hui aborder la question spéciale des loyers à bail, locaux d'habitation, locaux industriels ou locaux à deux fins. Ces loyers, dépassant généralement le prix de mille francs, ne rentrent pas dans la catégorie visée par le décret du moratoire, parce que les prix supérieurs présument l'aisance : il n'en est, hélas ! souvent pas ainsi. Pour les locaux d'habitation, la présomption est logique ; pour les loyers industriels ou à deux fins, il faut au contraire tenir grand compte de la situation faite aux commerçants et industriels par la cessation totale ou la diminution partielle des affaires depuis le commencement de la guerre. Si ce n'a pas été la ruine directe pour tous, ce fut et c'est encore, en tous cas, la gêne pour le plus grand nombre : d'autant plus que la plupart n'ont pu recouvrer une

forte partie de leurs créances commerciales.

Le moins que puissent demander les locataires à bail touchés par l'événement (imprévu au contrat) de la guerre, c'est la résiliation pure et simple de leurs baux, en vertu du principe de la force majeure qui vint, après coup, vicier un consentement donné antérieurement, sous la présomption de jouissance paisible. Or, ce dernier élément étant venu à faire défaut, le contrat n'est plus bilatéral : si on le maintient, il se trouve que le propriétaire recevra sans donner, ou sans donner intégralement ce que le bail lui imposait en retour du cens perçu : l'utilisation de la chose louée. Mais la force majeure fait du propriétaire une victime aussi bien que du locataire.

C'est ici que devra intervenir la sollicitude de la Commission dite d'évaluation des dégâts causés par la guerre, car, pour n'avoir pas été brûlés, telle usine, tel atelier, telle maison de commerce n'en auront pas moins subi des dommages indirects parfois considérables, toujours gênants, même pour les entreprises de moindre envergure.

Le projet de constitution de la dite Commission a été dressé par M. Marin, député de Meurthe-et-Moselle, et approuvé par M. Viviani, président du Conseil, et M. Ribot, ministre des Finances. Encore que ce projet n'ait visé au début, croyons-nous, que les départements envahis, l'activité de la Commission pourra aussi bien s'étendre à toute la France, tous les Français ayant les mêmes droits à revendiquer, devant ce cas inéluctable de calamité publique.

Comme, en Tunisie, tout peut se trancher par décret, nous prions M. le Résident général de vouloir bien prendre en considération la situation digne d'intérêt des locataires liés par des baux, qui n'ont plus aujourd'hui les moyens d'avoir de grosses charges de loyer et qui ne peuvent pas recourir au décret puisqu'il ne vise pas les loyers supérieurs à 1.000 fr. et alors même qu'il les viserait, n'entendent pas conserver un loyer qu'ils ont toutes les peines du monde à acquitter.

Nous demandons donc à M. le Résident général l'adjonction d'un art. VI qui autorise la résiliation de tous baux à la demande des locataires,

dans les 30 jours de la demande pour les loyers inférieurs à 1.000 francs et 60 à 90 jours pour les loyers supérieurs à cette somme.

Et ce faisant, M. le Résident général rendra un signalé service aux victimes déjà nombreuses de la guerre.

NOUVELLES DIVERSES

Nécrologie

Nous venons d'apprendre avec beaucoup de regret la mort de notre ami Fernand Arnaud, ancien membre de la Chambre de commerce de Tunis, qui a laissé en Tunisie de nombreuses sympathies.

Arnaud vint en Tunisie presque au début du protectorat. Travailleur acharné, il était arrivé à gagner une petite fortune d'une centaine de mille francs, mais les revers survinrent et peu à peu sa fortune disparut, engloutie dans des entreprises hasardeuses.

Miné par la maladie et le chagrin, il y a trois ans, il était allé tenter de se rétablir chez des parents en France où il vint de succomber, en maudissant l'auteur de sa ruine, un ancien collègue de la Chambre de commerce, qui lui avait esquivé plusieurs billets de mille.

Nous adressons à sa veuve nos profondes et sympathiques condoléances.

Nous prenons une vive part au deuil cruel de notre ami M. Guy de Farouquet, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, décédée ces jours derniers à Nice, et le prison d'agrée toutes nos condoléances.

Agissements boches en Espagne

Les journaux espagnols signalent la présence d'un grand nombre d'Allemands dans la région de Santander, Bilbao, Hendaye et Saint-Sébastien.

Tout dernièrement, les autorités espagnoles auraient découvert un appareil de T. S. F. qui aurait été détruit et le propriétaire arrêté et conduit à Madrid pour être jugé par la Cour martiale.

Entre Alsaciens et Allemands

A l'Ecole réale supérieure de Moulhouse, les élèves des hautes classes se livraient depuis quelque temps, sous la direction d'un professeur, à des exercices de boy-scouts. Mais, dès le début de ces manœuvres en plein air, en 1912, les jeunes gens s'étaient tout naturellement divisés en deux camps : d'un côté les jeunes immigrés, fils d'officiers ou de fonctionnaires allemands, qui avaient formé la « Kaiser-Wilhelm-Kompagnie » ; de l'autre, les jeunes Alsaciens.

Or, la plupart du temps, les Allemands étaient battus par les Alsaciens. Un jour, après une rencontre où les Allemands avaient été battus à plate couture, le directeur du lycée crut de son devoir de venger la « Kaiser-Wilhelm-Kompagnie »

et, noblement, mit le chef des scouts alsaciens à la porte de l'établissement.

Aujourd'hui, les jeunes Alsaciens qui ont pu passer dans nos rangs vont pouvoir se venger en coopérant à rejeter leurs anciens condisciples au-delà du Rhin.

Au-delà du devoir

Benet est un humble village de la Vendée, habité par M. Nicolas, instituteur honoraire, vivant tranquillement de sa petite pension de retraite.

M. Nicolas se sentait vraiment trop vieux pour s'engager et rendre d'utiles services à l'armée. Il chercha comment il pourrait servir la patrie et il apprit que l'instituteur de l'école de Lesson venait d'être mobilisé. Aussitôt il offrit de remplacer son jeune collègue et on accepta son offre.

Quand on lui versa le montant de son allocation mensuelle de 100 francs, M. Nicolas prit la somme et alla tout de suite l'apporter à la Caisse de secours des instituteurs et maris d'institutrices mobilisés. Et chaque mois, jusqu'à la fin de la guerre, M. Nicolas fera la même chose.

DEMANDEZ PARTOUT

Nouveaux Parfums de la COTE d'AZUR

Parfumerie F. Brun & Barbier
E. Barbier, successeur
CANNES - GRASSE

Seul Concessionnaire pour toute la Tunisie :

Sion GUEZ

69, rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. - CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G. B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Gravure administrative et commerciale. L. BERENGER, 11, rue Al-Djazira. Timbres en caoutchouc.

Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais, Tunis. Travaux typographiques en tous genres, très soignés. Livraisons rapides, prix modérés.

Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste".

Le Gérant : J. Giannitrapani.

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Pharmacie BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

DANS LE MONDE ENTIER
Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
graisent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

Vins, Haux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 5 ans) : 3 o/o

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS

(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX Hebdomad.)
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.
Sousse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

RESTAURANT DU JAPON
G. FIORINI & C. FALORNI, propriétaire
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

L'Aermotor



Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus hautes récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LEGRERQ & Cie
Avenue de Carthage — TUNIS

TUNISIA-PALACE
TUNIS

Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
150 CHAMBRES & SALONS
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN - JARDIN D'HIVER
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE